

## FLASH SYNDICAL

12 février 2026

**La Formation Spécialisée Santé et Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) de la DREAL Grand-Est s'est tenue le 12 février 2026 au « Polygone » à Metz.**

**Le directeur**, en réponse à la demande partagée de respecter la démocratie à la DREAL et de lutter contre les « risques psychosociaux » (RPS), concède l'existence de « tensions » et **accède à la demande unanime de convoquer une F3SCT « spéciale RPS »**.

Il décrit les conséquences de la politique ministérielle d'austérité budgétaire aggravée qui touche toutes les DREAL :

- **blocage des recrutements extérieurs**, y compris des candidat-es retenu(e)s qui n'ont pu être recrutés
- Impossibilité « mécanique » de remplacer tous les postes vacants  
**Il y'a « moins 30 » (ETP) sur la Zone de gouvernance DREAL !**

Il concède que sa réflexion quant aux priorisations des missions, est « complexe ». Il promet la « transparence. »

L'administration précise que dans un « *schéma d'emploi négatif* » les réouvertures de poste vacant sont attribuées par un système de « **jetons** » (sic), une fois les « jetons » consommés il faut attendre les suivants !



**La CGT** s'indigne de ce vocabulaire de l'administration.

Les agent-es de la DREAL, dévoué-es à leurs missions d'intérêt général, sont en souffrance et entravé-es dans leur travail par le sous-effectif, le manque de reconnaissance voire le mépris politique, la désorganisation inquiétante du mastodonte DREAL - à force de manque de turn-over des cadres supérieurs, de réorganisations et suppressions de postes ... -, le management « par objectifs » qui peut devenir **maltraitant**.

## Points soumis au vote : « Prévention » DREAL Grand-Est

La CGT rappelle sa réclamation de mettre en place un **service pluri-professionnel de Prévention indépendant de la direction** et des ressources humaines.

Avec une participation de représentants du personnel comme ce qui est déjà en vigueur à la DDT de Moselle par exemple, en s'appuyant sur le guide de la DGAFP, et sur les propositions du Médecin du Travail qui a fini par démissionner de la DREAL en octobre dernier.

**Les conditions du départ du médecin du travail restent à éclaircir**, celui-ci ayant dénoncé oralement des manquements déontologiques de l'administration très préoccupants et l'absence d'écoute quant à ses propositions.

La CGT demande ce qui est prévu par la DREAL pour favoriser le recrutement d'un médecin du travail.

La directrice adjointe aux « Ressources Humaines » cite en exemple un dispositif « RPS » en vigueur à la DRIEAT. Pour le poste de médecin de prévention il reste ouvert, un « *jeton sanctuarisé au niveau ministère* ».

Le directeur soumet au vote 3 projets de documents émis par ses services en charge de la prévention :

### 1/ PROGRAMME DE VISITE DE SITE F3SCT 2026

---

La CGT déplore :

a) la procédure « maison » de la DREAL Grand-Est qui paraît restreindre le champ de la visite, et les membres de la F3SCT dans leur travail de recueil de l'expression des agent-es.

Il n'appartient pas à l'administration de dicter le travail des représentant-es du personnel en F3SCT et lors des visites de site.

b) la volonté écrite de l'administration, d'écarter sa proposition de visite du Secrétariat Général et du SEBP au siège de la DREAL de Metz, dans le programme de 2026

→ D'une part, avec de multiples problématiques sanitaires et sécuritaires de la cité administrative « Polygone », une nouvelle visite en 2026 au « Polygone » pourrait s'avérer utile.

→ D'autre part les agent-es du Secrétariat Général ont les mêmes droits que tous les autres agents de la DREAL, y compris de bénéficier d'une visite de la F3SCT.

Le directeur accepte d'intégrer le SG et le SEBP de Metz, dans le programme de visite de la F3SCT 2026, et demande à l'administration d'organiser un groupe de travail pour préparer ces visites.

**Le programme de visite F3SCT 2026 avec UD Dreal 10/52 et 08 avec les propositions CGT Polygone Metz : SG et SEBP, est adopté à l'unanimité.**

La CGT souligne l'intérêt de visiter l'UD 10/52 en 2026 comme le propose l'administration.

### 2/ MODIFICATION DU DUERP

---

(Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

**La CGT et l'UNSA** déplorent des carences réglementaires manifestes du DUERP en ligne sur l'Intranet.

La modification du DUERP proposée concernant le SEBP, occulte de façon inadmissible le volet « RPS » alors qu'à notre demande, une alerte RPS grave au SEBP Strasbourg est à l'ordre du jour de la présente F3SCT.

La CGT déplore qu'à nouveau, malgré ses demandes récurrentes, la politique de prévention du volet « RPS » du DUERP reste limitée au « plan QVT » imaginé par la précédente direction.

**La CGT exige un vrai volet « RPS » dans le DUERP et le PAPRI Pact sans se limiter à l'ancienne démarche « QVT » qui brouille les cartes.**

**Le Directeur, face aux protestations, accepte de reporter le point « DUERP »** et demande à l'administration d'instaurer un deuxième groupe de travail.

### **3/ PAPRI Pact 2026**

---

(Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail)

**La CGT et l'UNSA** sont sidérés par la vacuité du plan « PAPRI Pact 2026 » censé décliner des actions de préventions des risques, alors que plusieurs affaires de RPS touchant des services entiers.

**La CGT** pointe des lacunes :

- de forme : tableau écrit très petit, de longues phrases ronflantes incompréhensibles, absence de références ...
- de fond : les priorités et objectifs ne ressortent pas, aucun indicateur de suivi ...

Seule mesure concrète mise en avant : le service de psychologie en ligne. Ce qui renvoie le problème de « RPS » aux individus, comme s'il n'y avait pas de cause systémique au mal-être généralisé à la DREAL.

La mise à l'écart des représentants du personnel et la volonté de contrôle complet de la direction dans le processus d'écoute et d'assistance aux agent-es en RPS paraît manifeste.

#### **Vote « PAPRI Pact 2026 »**

**CGT et UNSA : CONTRE (3 + 2 voix)**

FSU : abstention (1)

**FO : POUR (4 voix)**

**Le directeur** prend acte du soutien minoritaire au tableau présenté par l'administration et concède un troisième groupe de travail pour retravailler le PAPRI Pact 2026.

**La CGT** espère à l'avenir une réelle volonté de l'administration de travailler collégialement et dans la transparence.

**Il est de la responsabilité de l'administration d'établir une politique de prévention efficace, professionnelle et concertée.**

## « Retour sur le Diagnostic UD 68 »

**Rappel** : suite aux alertes relayées par la CGT et l'UNSA à la FS du 22 mai 2025<sup>1</sup>, le Directeur après nous avoir entendu conjointement le 2 juin 2025, avait mandaté le cabinet S.Dugué, psychologue du travail, pour réaliser un diagnostic RPS

En dehors de cette réunion, **à aucun moment, à notre connaissance, les représentants du personnel à la F3SCT, n'ont été associés à la démarche.**

Malgré la demande unanime des organisations syndicales, aucun rendu de ce diagnostic n'a été fourni aux représentants du personnel à la F3SCT, le seul document communiqué étant le cahier des charges de cette mission, reçu très récemment ...

**La CGT et l'UNSA s'interrogent :**

- sur l'absence de la psychologue du travail pour présenter le point d'information « UD68 » à l'ordre du jour
- **sur l'absence de fourniture de tout document, alors que la psychologue a fourni à la Direction de la DREAL un diagnostic de 100 pages, une synthèse et un diaporama avec un programme d'actions**

**La CGT** indique que les agent-es de l'UD 68 ont clairement le sentiment qu'on veut leur cacher quelque chose. Personne ne veut réitérer l'expérience de l'intervention du CVRH, ressentie comme imposée par leur hiérarchie et totalement inutile.

**Le directeur** prétend que le diagnostic ne serait réglementairement pas diffusable aux membres de la F3SCT pour des questions de confidentialité

**La CGT et l'UNSA** réfutent cet argument, car il est habituel en F3SCT d'étudier des rapports confidentiels et/ou anonymisés, par exemple à l'occasion de suicides/tentatives de suicide liées au travail.

L'alerte est sérieuse, et rien n'est réglé aujourd'hui. Le mal-être persiste à l'UD68.

**Les adjoints au Directeur**, allèguent que le diagnostic et le plan d'actions ne seraient pas satisfaisant sur plusieurs points, sur la base d'un avis de l'Inspecteur Santé Sécurité Travail sous couvert de l'Inspection Générale, « donc la Ministre » (sic)

Selon eux, la psychologue du travail aurait refusé de prendre en compte des modifications exigées par l'administration.

**La CGT est sidérée par ces propos**

**La CGT** avec l'autorisation de la collègue concernée en congés longue durée (CLD), indique aux membres de la F3SCT, qu'une reconnaissance en Accident du Travail est en cours de demande de reconnaissance. Il s'agit de faits graves.

**La CGT et l'UNSA** se posent des questions :

- en l'absence totale de diagnostic et de plan d'action présentés, sur quelle base peut débattre la F3SCT ?
- quel document a été transmis à l'ISST, sachant que le cahier des charges ne permet pas de transmission à des tiers,

---

<sup>1</sup> [DREAL Grand-Est : Formation spécialisée du 22 mai 2025 - FNEE CGT](#)

- sur les qualifications professionnelles de l'ISST pour critiquer le diagnostic de la psychologue du travail.
- si ce diagnostic remet en cause des méthodes de management ?

**La directrice** répond que l'ISST a eu uniquement les 11 ou 12 diapositives « plan d'action »

**La CGT et l'UNSA** rappellent que la visite de site de la FS en novembre 2023 avait également mis en lumière les problèmes. Les alertes syndicales sont récurrentes dans ce service.

C'est pourquoi un historique du suivi de la DREAL ainsi qu'une enquête indépendante et la réunion d'une formation exceptionnelle est demandée par les deux organisations syndicales indépendantes. Les autres organisations syndicales rejoignent la demande de F3SCT exceptionnelle « spéciale RPS »

**Le secrétaire de la F3SCT** rappelle à la direction que la santé physique et mentale des agents est de leur responsabilité civile, administrative et pénale.

**Le directeur** réfute « vouloir cacher quoi que ce soit », et comprend que nous soyons heurté-es.

Il concède que « sur le fond, la situation est « *préoccupante* », *il y'a des expressions assez fortes ... il y'a une acuité de tension qui pousse à une urgence à agir ... il y'a vraiment ces tensions sur l'ensemble du personnel, des tensions interpersonnelles, il faut jouer sur pleine transparence, si le diagnostic est très large et très long c'est à l'image de l'ampleur ... Mais clairement il faut faire un tri avec vous. Il trouver le meilleur plan d'action pour aller « très très vite » (sic) »*

Il indique commander un travail pour anonymiser les documents produits par la psychologue du travail « *sans perdre la substance* » (du diagnostic réalisé)

#### > > **La CGT et l'UNSA demandent une suspension de séance**

Les 4 organisations syndicales représentatives des agent-es de la DREAL Grand-Est se réunissent dans une salle voisine.

**Le secrétaire de la F3SCT** à la reprise de la séance, indique au directeur les réclamations consensuelles des organisations syndicales FO – CGT – UNSA – FSU :

- 1/ Fourniture par l'administration du « diagnostic RPS ud 68 » dans son intégralité sous 8 jours
- 2/ Réunion d'une F3SCT exceptionnelle sous 15 jours  
Avec un dialogue social constructif et de qualité, sur la base du diagnostic et des préconisations de la psychologue du travail
- 3/ Visite du directeur de la DREAL Grand-Est en personne à l'UD68 pour rencontrer les agent-es

**Le secrétaire de la F3SCT** demande que soit mise au vote une enquête administrative

**Le directeur** suspend la séance, l'administration se retire. A la reprise de la séance, il répond :

- 1/ que le diagnostic va être expertisé rapidement, pour déterminer s'il est habilité réglementairement à diffuser ce rapport, voir s'il y'a des points de blocage à la transmission aux membres de la formation spécialisée
- 2/ **convoquer une F3SCT exceptionnelle sous 15 jours**, avec une présentation des préconisations et solutions
- 3/ accepter de venir à la rencontre des agent-es de l'UD DREAL 68 à Mulhouse

Concernant la demande de mise au vote d'une d'enquête administrative, « sachant qu'il faudra un argumentaire pour saisir la DRH », il lance un tour de table :

**FO** : « A ce stade une enquête n'est pas pertinente »

La **CGT** confirme que de son point de vue, une enquête est justifiée, vu les multiples signalements traités depuis plusieurs années, vu la demande de reconnaissance d'accident du travail et le témoignage en sa possession, qui conduisent la CGT à suspecter un harcèlement moral managérial et/ou institutionnel.

La **CGT** s'interroge sur la promotion de 2 chefs d'équipe en adjoint à la cheffe d'UD, en plein diagnostic.

L'**UNSA** confirme que de son point de vue, une enquête est justifiée et propose que les agent-es fassent également des signalements dans le RRST, directement ou par l'intermédiaire de leurs organisations syndicales.

### **Résultat des votes « enquête administrative UD 68 »**

**POUR : CGT et UNSA (5)**

Abstention : FSU (1)

**CONTRE : FO (4)**

Le **Directeur** malgré le vote majoritaire, remet la décision de faire une enquête à la prochaine F3SCT.



La **CGT** revient sur le signalement sur le RSST qu'elle a déposé concernant le « management » au **SPRNH**

Le **directeur** indique avoir été aussi saisi par FO à ce sujet, et avoir récemment lancé une « écoute interne »

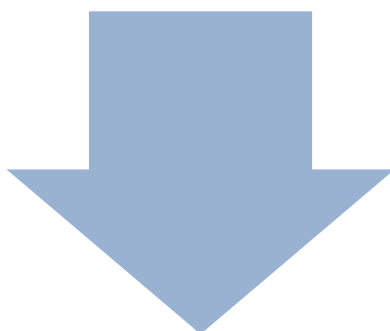
#### **Ce signalement sera vu à la FS3CT exceptionnelle à venir**

Sur proposition de la CGT et de l'UNSA, il accepte que d'autres sujets RPS soient abordés et que cette FS3CT se déroule sur une journée entière pour pouvoir aborder tous les sujets sereinement.

*Fin de la réunion 13h25*

#### **Vos mandaté-es CGT à la F3SCT DREAL**

Catherine Zwingelstein, Raphael Belmonte (UD68), Jean-Pierre Wagner (SPRNH)  
Sébastien Hesse (SEBP – FNEE/SNPTAS - CGT)





## Les agent-es de la DREAL ne sont pas des « jetons » !

En cas de mal-être au travail n'hésitez pas à remplir de façon descriptive le [Registre Santé Sécurité au Travail \(RSST\) | Intranet DREAL](#)

Les agent-es craignant des représailles managériales, seront défendu-es et peuvent nous confier leurs remarques que nous publierons anonymisées. La CGT est en ordre de bataille pour contrer les discriminations syndicales, sexistes, xénophobes, contre les personnes malades ... et les agent-e lanceurs d'alerte en DREAL.

En cas de non-reconnaissance de votre investissement professionnel, remarques dégradantes, déplacées écrites dans votre **Compte Rendu d'Evaluation Professionnelle (CREP)**, avertissez-nous !

**La CGT vous conseillera et le cas échéant vous soutiendra dans toute contestation légitime de votre « CREP ».**

### **RAPPEL**

#### **Alerte CGT du 22 Mai en F3SCT Dreal relative à l'UD 68**

« La CGT constate que les efforts de la direction DREAL et du chef du SPRA, ainsi que du Directeur Général de la Prévention des Risques qui arrivait jusqu'ici à limiter l'obsession gouvernementale des réductions d'effectifs, semblent porter leurs fruits jusqu'à maintenant. Mais les nouvelles restrictions de recrutement, frappent également l'Inspection des Installations classées.

Dans certaines UD comme le sud lorrain le climat social paraît même bon avec une charge de travail bien gérée. Aucune alerte récente ne nous est remontée ni du Service de Prévention des Risques Anthropiques ni des Unités Départementales.

A l'exception d'une nouvelle alerte face un problème récurrent dans une UD.

La CGT et l'UNSA exposent factuellement la situation de RPS aggravée dans cette UD remontée par un nombre important d'agentes et agents.

Au vu du recoupement des interventions récurrentes de la CGT, des nombreux témoignages et des faits constatés et documentés depuis 2019 :

- saisines par plusieurs agent-es des **médecins du travail et assistantes sociales** qui se sont succédés depuis 2019, dont une récente saisine collective, ayant déclenché une visite dans ce site éloigné de Metz,

- fort **turn-over dans l'équipe**

- **nombreux arrêts maladies liés au travail**

- suite aux arrêts maladies et aux départs successifs, il ne reste qu'une seule secrétaire sur trois. Cela concourt à détériorer les conditions de travail

- plusieurs inspecteurs exerçant à temps partiel,

- comptes-rendus d'entretien professionnel excessivement sévères,

- « **manque de cohérence dans le pilotage de l'inspection, pilotage qui ne tient pas compte de l'expérience des agents** »

(**rapport de visite de la FS DREAL de 2023**), sur-corrrection des rapports, remise en cause des domaines d'expertise des agents agriculture et « écologie », agents ne pouvant gérer entièrement le dossier car coupés de contacts décisifs, management par objectifs mené de manière préréssurante ...

L'enquête syndicale se poursuit, mais ce faisceau concordant de témoignages de mal-être, parfois profond avec des incidences manifestes sur la santé légitiment la CGT à **réclamer une enquête au titre de l'article R253-49 du Code Général de la Fonction publique** considérant les cas de maladies professionnelles ou à caractère professionnel qui lui sont remontées par ses adhérent-es présentent un caractère répété à un même poste de travail.

Le Directeur nie le caractère professionnel pour refuser cette enquête dans ce cadre.

La CGT le regrette, cela aurait permis à un panel d'agents de la prévention d'y participer, garantissant **une enquête cadrée, objective, transparente et permettant aux parties en conflit d'être accompagnées** par leurs représentants du personnel.

Le Directeur confirme que « sa responsabilité d'employeur est d'investiguer » et en avoir déjà parlé avec le Médecin du travail. Il concède que l'intervention récente du CVRH, n'a pas permis d'améliorer la situation.

La CGT rappelle l'histoire récente de la DREAL sous la précédente direction, avec 2 crises dans deux UD dont une tentative de suicide par défenestration ayant entraîné une enquête avec rapport / préconisations, et une d'origine « managériale » gérée trop tardivement et de façon opaque, qui a sérieusement mis en défaut la crédibilité de la DREAL dans l'exercice de ses missions d'inspection des installations classées.

La CGT Ecologie Grand-Est saisit l'Union Départementale CGT concernée, ainsi que nos mandaté-es à la Formation Spécialisée Ministérielle via notre fédération, FNEE CGT - Fédération Nationale Équipement Environnement

**Dans le contexte bien connu des difficultés générales de l'Inspection des installations classées, ces circonstances managériales sont inadmissibles.**

Les agent-es en souffrance, inspectrices, inspecteurs et le personnel administratif avec leurs organisations syndicales ont besoin d'être entendu-es dans le cadre d'une enquête transparente et objective, qui doit déboucher sur une solution rapide et durable face à cette situation qui n'a que trop duré.

**Vos représentants élu•es CGT DREAL G-Est :**

*V. Boehringer STRASBOURG – M. Mekki CHALONS – S. Hesse METZ*